



LE REPAS DES ANCIENS

Le 8 octobre dernier, 62 contevillais se sont retrouvés autour des doyens du repas, Mme Marthe Eude et M. Roger Delalonde, respectivement 95 et 91 printemps. Tous ont passé un agréable moment et salué la qualité du repas confié comme chaque année aux bons soins de Honfleur Traiteur.

L'AFR vous propose (au foyer rural) des cours de gymnastique, d'informatique et tous les 15 jours des séances d'activités manuelles et de jeux de société, le tout dans la bonne humeur !

Renseignements au 02 32 57 67 67

DE NOUVEAUX BUTS POUR LE CLUB DE FOOTBALL

La municipalité a équipé le terrain de football de 2 nouvelles paires de buts repliables à 8 joueurs et doté les buts à 11 joueurs d'un système de relevage de filets. Une semaine a été nécessaire pour la mise en place de ces nouveaux équipements qui nécessitent beaucoup d'attention pour garantir la sécurité des joueurs. Coût de l'opération 6 409 € HT.



Rappelons que le club de football compte 76 licenciés de 5 à 46 ans, allant des U7 aux vétérans. Pour info, toutes les équipes de jeunes sont mixtes.

Le football vous intéresse ?
Il est encore temps de vous inscrire auprès de M. Petit au 06 25 07 36 12 sauf pour les seniors (à partir de 17 ans) qui sont au complet.

NAISSANCES

- Elyne GALLAIS
- Martin COUSTHAM

DÉCÈS

- Martial ROBERT

Renseignements : 02 32 57 60 12 - mairie@conteville27.fr
Le secrétariat est ouvert
Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : de 9h à 12h
Permanence des élus : mardi de 17h30 à 18h30

Brèves

Événements

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ !

L'été 2023 a été le théâtre de festivités de qualité avec le festival Les Filmeurs, la fête communale et le festival Zanzib'Art... Trois rendez-vous désormais incontournables qui ont rassemblé des centaines de personnes venues d'ici ou d'ailleurs !



Fin juin, les Filmeurs ont ouvert le bal avec une programmation haute en couleurs pour fêter les 10 ans du Festival. Près d'une vingtaine de films ont été projetés allant de Chaplin avec "Le Cirque" en mode ciné concert à "Certains l'aiment chaud" et la somptueuse Marilyn Monroe, en passant par le multiséculaire "Thérèse" d'Alain Cavalier. Et comme 10 ans d'une si belle aventure, ça se fête, le survolté Petit Orchestre Parisien a mis le feu lors du grand bal des Filmeurs...

Fin juillet, le comité des fêtes a pris le relais des festivités avec la fête de Conteville et ses traditionnelles animations : foire à tout, fête foraine, spectacles de rue et bien sûr le très attendu feu d'artifice.

Enfin, début septembre, Zanzib'Art a déroulé un fabuleux programme pour une série de concerts : La Gallera Social Club, Maddy Street, Cyber Solis, Museau et les intermèdes de Gilles Adam, le tout avec une technique irréprochable pour la régie son et lumière et un service de restauration pour la convivialité.

Bravo à tous les organisateurs qui, chaque année, ne comptent ni leur temps, ni leur énergie pour vous proposer des divertissements de grande qualité. Vivement l'année prochaine !



Sécurité routière

ÊTES-VOUS BIEN VISIBLES ?

Chaque année, les jours qui suivent le changement d'heure enregistrent un pic d'accidentalité de + 40 % pour les piétons en fin de journée. La nuit tombe une heure plus tôt, la luminosité baisse entre 17h et 19h, piétons et cyclistes sont donc moins visibles.

PIÉTONS

- Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.
- Traversez aux passages piétons et empruntez les trottoirs.

- S'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus éloigné de la chaussée.
- Privilégiez des vêtements clairs et utilisez des accessoires rétro-réfléchissants.

CYCLISTES

- Vérifiez votre éclairage.
- Ne roulez pas sur les trottoirs.
- Méfiez-vous des angles morts, notamment des bus et poids lourds.
- Portez des équipements ou accessoires rétro-réfléchissants (pour les cyclistes, hors agglomération, le port d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire la nuit ou en cas de faible visibilité)

AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS

- Redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes.
- Respectez une distance d'au moins un mètre avec les trottoirs et les vélos.
- Prudence aux abords des passages piétons, des arrêts de bus et des pistes cyclables. Ralentissez ! Anticipez !

État civil

Mairie

CONTEVILLE

info

conteville.fr



CONTEVILLE sur INSTAGRAM
Concerts, animations, foires à tout, retrouvez tous les événements de la commune sur le compte **conteville27** !

Enfin une petite éclaircie dans le paysage morose des demandes de subventions ! En effet, la première phase de mise aux normes de la défense incendie a été validée. 58 102 € (sur un total de 99 347 €) seront donc financés par l'État, le Département et le Fonds vert. Les travaux devraient dès lors démarrer au premier trimestre 2024.

Au niveau de la sécurité routière, le projet de plateau surélevé avec une zone 30 Km/h sur la RD 312 (entrée de bourg côté Foulbec) pour un coût total de 10 934 € a lui aussi été retenu pour 2024 dans le cadre des amendes de police à hauteur de 70 %, soit 7 654 €.

Concernant le projet d'aménagement du stade, la municipalité n'a pas encore eu de réponse à sa demande de subvention pour les équipements sportifs. Un délai inquiétant puisque en attendant, les tarifs ne cessent de grimper rendant difficile le respect du plan de financement. Néanmoins, la réflexion sur le volet paysager de l'aménagement du stade a porté ses fruits puisque la plantation d'un verger par la CCPHB est prévue le mardi 28 novembre.

Enfin, une dernière demande a été faite pour la restauration des trois statues en bois de l'église qui souffrent d'une attaque d'insectes xylophages. 4 987 € sont nécessaires pour leur conservation. Un financement de 45 % auprès du CD27 est espéré pour cette intervention.

Bien à vous, l'équipe municipale

Rallye automobile de Beuzeville-Honfleur

Le samedi 4 et le dimanche 5 novembre, le rallye de Beuzeville passera à Conteville à la Garderie, au niveau de la route du Val vers la route de la Mare Marie. La circulation sera donc perturbée dans cette zone. Merci de votre compréhension.

Mardi 31 octobre à 16h30

Chasse aux bonbons déguisée

Rendez-vous au Clos Rever. Participation 2 € (1 boisson offerte). Déguisement obligatoire. Manifestation organisée par l'APE.



Agenda

Dimanche 5 novembre à 16h

Concert des 30 ans de JP Harmonie

RDV au théâtre l'Éclat à Pont-Audemer. Entrée libre. Réservation 02 32 41 81 31

Samedi 11 novembre

Commémoration de l'Armistice 1918

Hommage au Monument aux Morts avec JP Harmonie.

Samedi 9 décembre à 19h

Repas au profit du Téléthon

Soirée organisée à la salle Rever par le Comité des Fêtes. Réservation obligatoire au 06 67 02 31 79.

Dimanche 10 décembre à 15h

Spectacle de Noël

Organisé à la salle Rever par le Comité des Fêtes. Gratuit.



Rédacteur en chef : Martine Lecerf
Rédaction, photos et mise en pages : Commission communication
Impression : NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - creanotabene.fr
En couverture : Le grand bal des Filmeurs pour les 10 ans du festival

Votre journal

Vie scolaire

LA RENTRÉE 2023 EN CHIFFRES

100 écoliers de la Petite section maternelle au CE1 ont retrouvé le chemin de l'école de Conteville. Des effectifs qui se maintiennent par rapport à l'an passé, mais largement diminués par rapport à 2021 qui comptabilisait alors 120 élèves sur 5 classes.

Cette année, les élèves sont répartis sur 4 classes :

- 26 PS avec Mme Gefflot
- 16 MS et 10 GS avec Mme Bernard
- 14 GS et 10 CP avec Mme Guihard
- 6 CP et 18 CE1 avec Mme Tarisse

Depuis l'année dernière, une Association des Parents d'élèves (APE) a été créée. Son rôle consiste à organiser des manifestations, comme la chasse aux bonbons le 31 octobre prochain, afin de financer des projets pédagogiques. N'hésitez pas à rejoindre l'APE, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Renseignements au 06 12 59 41 38.



Défense incendie

LANCEMENT DE LA PHASE 2

Suite à l'obtention des subventions pour la première phase de mise aux normes de la défense incendie (6 poteaux, 2 citernes enterrées et 3 citernes souples), la municipalité a déposé un nouveau dossier pour la suite du programme, conformément au schéma communal.

Il s'agit cette fois de positionner :

- 5 poteaux (chemin du Calvaire, rue de la Fosse Tison, rue du Bois, route et lotissement de la Garderie),
- 1 citerne enterrée (rue du Pressoir),
- 3 citernes souples (rue de la Grande Chaussée, route de la Judée, chemin des Ronces) .

Le coût de cette seconde phase s'élève à 77 844 € et fait l'objet, comme pour la précédente de demandes de subventions auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), du Département de l'Eure et du Fonds Vert pour les aménagements disposés à proximité des bois.

La municipalité tient à remercier les propriétaires qui ont donné leur accord pour l'installation d'une citerne incendie pompier sur leur terrain afin de sécuriser les biens et personnes du voisinage sur 200 m. Rappelons que la nouvelle norme impose une distance de 200 mètres maximum par voies carrossables (et non par vol d'oiseau) entre un point d'eau incendie et une habitation. En cas de non-conformité (distance et/ou débit), aucune autorisation d'urbanisme pour des projets de plus de 20 m² ne peut être délivrée.

Un incendie spectaculaire

Dans la nuit du 21 au 22 août 2023, un incendie s'est déclaré dans les bâtiments de l'entreprise de terrassement Tournache.

Une trentaine de logements a dû être évacuée en raison du risque de propagation et d'explosion. Au plus fort de l'intervention, 26 sapeurs-pompiers équipés de trois lances à incendie étaient sur place. Ils ne sont partis qu'en milieu de journée.



Environnement

DU NOUVEAU POUR VOS DÉCHETS !

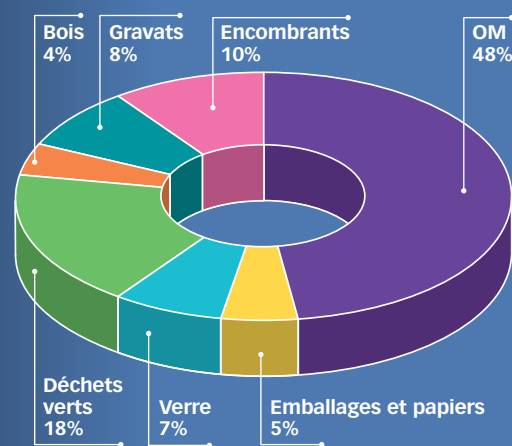


La tarification incitative arrivant sur nos territoires, le SDOMODE mettra en place en 2024 le tri à la source des déchets alimentaires afin d'alléger et de stocker plus longtemps la poubelle d'ordures ménagères et ainsi de la sortir pleine et non à demi vide.

Une colonne biodéchets sera donc installée au Point d'Apport Volontaire (POV) et le compostage individuel sera facilité.

Au delà de l'aspect économique, cette nouvelle gestion des déchets alimentaires permettra d'éviter qu'ils ne finissent en incinération ou en enfouissement... Un bon geste pour la planète !

RÉPARTITION DES DÉCHETS SUR LA CCPHB EN 2022



Dossier

La colonne Biodéchets en point d'apport volontaire

Le SDOMODE distribuera gratuitement aux foyers volontaires un bioseau de 7/10L (seau en plastique) et des sacs en papier kraft. Le principe sera de placer le sac kraft dans le bioseau pour y mettre les restes alimentaires.

Il s'agira ensuite de déposer le sac kraft directement dans la trappe de la colonne du point d'apport volontaire.

Tous les 7 jours maximum, Le SDOMODE, viendra échanger la caisse-palette sale contre une propre pouvant contenir près de 300 kg de restes alimentaires. La colonne sera nettoyée au niveau des trappes à chaque échange, afin de limiter les odeurs.

Chaque foyer pourra bénéficier dès le départ de 50 sacs kraft (soit environ une année). Des sacs supplémentaires seront disponibles en mairie.

Une fois la collecte effectuée, l'unité de traitement du SDOMODE écrasera la matière afin d'en extraire une pulpe organique qui sera ensuite chauffée à 70°C pour l'hygiéniser. La pulpe sera ensuite livrée, par les services du SDOMODE à des méthaniseurs partenaires afin de pouvoir produire du biogaz et de l'amendement à la terre.

Le Biogaz peut servir pour produire de la chaleur. Il peut aussi permettre d'alimenter les centrales électriques dans un moteur de cogénération afin de produire de l'électricité. Le biogaz peut aussi être transformé en biométhane pour être injecté dans le réseau de gaz de distribution. Enfin, il peut être transformé pour produire du carburant biométhane.

Composter, l'alternative

Pour ceux qui le peuvent, le tri à la source des restes alimentaires pourra se faire grâce au compostage individuel. Pour cela, le SDOMODE proposera à la vente à prix réduit, des composteurs individuels. La prise en main du bac de compostage sera l'occasion de discuter avec un maître composteur qui vous fournira un guide pour apprendre les bases et restera disponible pour prodiguer des conseils d'entretien si le moindre problème est rencontré par la suite.

Si vous souhaitez vous mettre au compostage dès à présent, sachez que la Communauté des communes propose d'ores et déjà des bacs à compost à tarifs préférentiels. Renseignement : ccphb.fr



Le compostage est un procédé de transformation biologique des matières organiques. En présence d'eau et d'oxygène, une fermentation s'opère. Des micro-organismes transforment les déchets pour former, après maturation, du compost, c'est à dire une produit stabilisé, hygiénique et riche en humus, fort utile au jardin.

Tout le monde connaît l'adage : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. N'oublions donc pas qu'une partie des biodéchets peut être évitée grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple. Le reste de ces déchets (épluchures, trognons, coquilles d'œufs, marc de café, thé, fleurs fanées, essuie tout...), qui représente encore 30% aujourd'hui, doit être valorisé.

Jardin

DES SOLUTIONS POUR PLANTER À MOINDRE COÛT

La plantation de haies, fruitiers, arbres... est encouragée tant pour son rôle en faveur de la biodiversité que pour la lutte contre l'érosion et les inondations. Petit tour des aides proposées pour réduire les coûts.

■ Le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande vous propose des commandes groupées. A noter que le tarif est dégressif à partir de 25 unités d'un même sujet. Pour cela, il vous suffit de créer un compte sur le site du Parc, de choisir vos plants en ligne et de passer commande. La prochaine livraison est prévue pour le 24 février 2024. Renseignement : pnr-seine-normande.com

■ De son côté, la CCPHB proposera au printemps prochain la plantation de haies bocagères. Le coût total de la plantation (travail du sol, fourniture, plantation et paillage) est réduit à 0,5 € / m. Le reste est subventionné par la Région Normandie et la CCPHB. Les critères d'éligibilités se limitent à planter minimum 100 m d'essences locales sur le territoire de la CCPHB et à s'engager au bon entretien de la haie sur au moins 10 ans. D'ores et déjà, 3178 m ont été plantés en 2023 chez des particuliers sur les 9 Km souhaités sur 3 ans (dans le cadre du Plan Climat Air Energie 2023-2025). Réfléchissez donc dès à présent à votre projet afin de le soumettre à la CCPHB le moment venu. Renseignement : ccphb.fr

■ Enfin, la CCPHB propose une aide financière aux particuliers à hauteur de 30 % avec un plafond de 35 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de 200 à 500 L et un plafond de 50 € pour un récupérateur d'une contenance supérieure à 500 L. Cette aide sera accordée sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une facture datée mentionnant le volume. Renseignement : ccphb.fr

